



EN BREF :

Insectes

- L'activité des papillons de la pyrale du maïs varie de faible à modérée. Des sites de piégeage localisés en Montérégie et dans les Laurentides sont en avis de traitement.

Maladies

- Présence de pourriture sclérotique mais à des degrés d'infestation faibles.
- Les champs de tomate en autocueillette sont vulnérables à l'antracnose sur fruit.

ÉTAT DES CULTURES

Les averses et les orages de dimanche et de mardi derniers, 8 et 10 août, ont laissé beaucoup d'eau au sol. La pluie était attendue, mais les quantités tombées compliquent les opérations de traitement et de récolte.

PYRALE DU MAÏS DANS LE POIVRON

Deux des trois sites de piégeage de la pyrale en Montérégie-Est nécessitent des traitements, car les papillons de la race bivoltine sont encore actifs et leur nombre sont au-dessus du seuil d'intervention. En Montérégie-Ouest, c'est la moitié des sites de piégeage qui sont en avis de traitement. Pour ce qui est des Basses-Laurentides, 2 sites sur 3 devront être traités. Pour ces sites, on recommande un traitement insecticide vers le 13 août. Cette pulvérisation contrôlera les larves qui proviennent des papillons qui ont émergé vers la fin de la semaine dernière.

Les captures du site de la région de Laval et de celui de la Capitale-Nationale sont très faibles, sous les seuils d'intervention.

AUBERGINE, POIVRON ET TOMATE : POURRITURE SCLÉROTIQUE

On rapporte de la pourriture sclérotique dans quelques champs, un peu partout au Québec. Les dommages sont mineurs dans la majorité des cas. Les plants atteints flétrissent, la tige brunit et se dessèche, puis une mousse blanche apparaît lorsque les conditions sont favorables. Les plants affectés finissent par mourir. En

ouvrant la tige, on découvre de petites masses noires de la taille d'un pois. Ce sont les sclérotés qui permettent au champignon de survivre dans le sol d'une année à l'autre. Le biofongicide CONTANS WG a été homologué dans la tomate en 2009 pour réduire les populations de sclérotés dans les sols. Idéalement, le CONTANS WG doit être appliqué à l'automne après la récolte, dans le cadre d'un programme de rotation. Ceci laisse plus de temps au biofongicide pour détruire les sclérotés de *Sclerotinia sclerotiorum*.



Poivron affecté par la pourriture sclérotique.



Premiers stades de la pourriture sclérotique : flétrissement du plant.

TOMATE : ANTHRACNOSE SUR FRUIT ET AUTRES MALADIES

Les champs de tomate **destinés à l'autocueillette**, c'est-à-dire où la tomate est récoltée mûre, sont vulnérables à l'anthracnose. En mûrissant, l'épiderme de la tomate se modifie et devient beaucoup plus sensible aux attaques du champignon responsable de l'anthracnose. Il existe quelques fongicides qui permettent des applications jusqu'à 1 ou 0 jour avant la récolte et qui sont recommandés pour lutter contre cette maladie. Les voici :

- BRAVO 500 (1 jour)
- QUADRIS (1 jour)
- CABRIO EG (0 jour)



Anthracnose sur un fruit de tomate.



Pour ce qui est des autres maladies dans la **tomate**, les maladies bactériennes (chancre et moucheture) sont en légère progression. Aucun cas de mildiou n'est encore signalé dans la tomate au Québec.

Pour plus d'information et pour visualiser des images des différentes maladies de la tomate, référez-vous à l'avertissement **No 08** du 14 juillet 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a08so10.pdf>).

Renouvelez la protection fongique à la suite des récentes averses abondantes en alternant un TANOS, BRAVO ou CABRIO avec un hydroxyde de cuivre.

Les produits à base de mancozèbe ne sont pas recommandés en temps de récolte, étant donné le délai d'application avant la récolte de 7 jours.

En collaboration avec : Isabelle Couture, agronome, Direction régional de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome - Avertisseuse – solanacées
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Téléphone : 450 427-2000, p. 254 – Télécopieur : 450 427-0407
Courriel : Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Marilyn Boutin, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – solanacées – 11 août 2010

